



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOUS-PREFET DE SAINT-MALO

Le Sous-Préfet

Saint-Malo, le 22 octobre 2018

Monsieur le Président,

Par courrier du 14 octobre 2018, vous appelez mon attention sur l'activité maritime qui se renforcera au printemps 2019 et pour laquelle vous souhaitez que les pêcheurs, les professionnels et les plaisanciers ne subissent pas de restrictions d'accès à la mer aussi importantes que celles appliquées actuellement et pendant la prochaine période hivernale.

Je vous confirme que nous ferons collectivement un point d'étape au début du premier trimestre 2019 afin de réfléchir aux mesures de nature à concilier au mieux les intérêts de tous et les impératifs de sécurité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

*Pour le Sous-préfet,
et par délégation,
le Secrétaire général*

David ANTOINE

M. Louis Penhouet
Président de l'union des associations de navigateurs de la Manche
1, allée des cerisiers
35800 DINARD